

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

**SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010**

---

Présents : MM. MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, GINIEIS, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs : Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE  
Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY  
Michèle CASADOUMECQ suppléante de David LAMPLE  
Jean LABERDESQUE suppléant de Jean LOUSTALET  
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINÉ

Excusés : André BERNOS, Anne-Marie BARRERE, Henri GIMENEZ, Jean SARASOLA, Aimé SOUMET, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU

---

### RAPPORT N° 12

#### **CREATION D'UN SERVICE « DEVELOPPEMENT TERRITORIAL SOUTENABLE »**

M. GAILLAT indique que la compétence « Développement économique » est au cœur du territoire le moteur principal de la CCPO comme tous les EPCI à TPU qui étaient dans l'obligation d'exercer cette compétence.

Après quelques années de fonctionnement du service économie, il nous apparaît nécessaire de renforcer son action et pour ce faire de le réorganiser.

En 2007, la CCPO avait procédé au recrutement d'un directeur. L'objectif était de se doter de moyens humains et de compétences pour répondre aux attentes des acteurs économiques et améliorer l'attractivité du territoire.

Cependant, cette initiative s'est heurtée à des difficultés liées à :

- la coordination des moyens internes dans la mesure où toute opération d'aménagement (telle que viabilisation des parcs d'activités...) fait appel à des compétences multiples : montage

administratif, juridique et financier ; techniques de construction (voirie, réseaux,...) ; réglementation sur l'environnement qui évolue fréquemment....

- la logique et les pratiques des grands donneurs d'ordre qui ne permettent pas d'identifier les besoins et de développer des filières quand on a la taille et la notoriété de la CCPO en matière d'économie...

De ce constat et de ces analyses, il ressort qu'un service « Développement territorial » doit appréhender plusieurs champs d'actions qui sont autant de paramètres d'un développement soutenable.

Il doit en même temps atteindre des objectifs dans trois domaines principaux :

- l'attractivité du territoire dans un contexte de concurrence
- l'économie locale dans son environnement désormais mondial, avec les fonctions de soutien, de veille, d'innovation, d'études prospectives
- l'évaluation de l'action publique, autrement dit, apprécier la plus-value apportée au territoire.

Enfin, ce service sera en relation étroite avec toutes les initiatives des autres collectivités territoriales, comme par exemple actuellement :

**le Plan Industriel du Haut Béarn (PIHB)**, porté par le Conseil Régional d'Aquitaine et piloté par l'Agence Aquitaine de Développement Industriel (2ADI) qui a pour principale vocation de maintenir et développer un secteur industriel fort dans le paysage économique du Haut Béarn.

**la Prospection Aéronautique**, menée par le Conseil Général 64 en collaboration avec les intercommunalités concernés, visant à valoriser l'image « aéronautique » des Pyrénées Atlantiques selon deux axes :

- une opération de marketing territoriale
- une opération de prospection d'envergure.

La CCPO se doit donc de s'adapter à cette nouvelle situation et organiser ses moyens en conséquence.

Nous envisageons de regrouper au sein d'un même service, les moyens qui concernent le développement et l'attractivité du territoire, étant donné que l'économie comporte plusieurs volets : industrie, artisanat, commerce, tourisme, agriculture et doit se développer dans un contexte environnemental qui tient compte des démarches engagées par le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général 64 mentionnées ci-dessus.

Ce regroupement concerne actuellement les domaines suivants : économie, commerce, environnement, contractualisations et montage de dossiers administratifs, ingénierie.

Enfin, le contrat du directeur du service Economie n'ayant pas été renouvelé à fin juillet 2010, il convient de transformer ce poste en Directeur « Développement Territorial » avec pour missions principales : la conduite de projets complexes, le montage d'opérations, le traitement des aspects juridiques, et naturellement en termes d'économie, la mise en place d'une veille prospective sectorielle et territoriale permettant notamment de développer nos actions, l'établissement de contacts privilégiés et de partenariats avec les acteurs locaux majeurs, les chambres consulaires et les institutions. Il conduira ce service en relation étroite avec les autres services de la CCPO (Lecture Publique, Spectacle Vivant, Petite Enfance...) qui contribuent également à l'attractivité du territoire.

Ces propositions ont reçu un avis favorable du CTP lors de sa réunion du 24 septembre dernier.

Ce service sera placé sous la responsabilité du Directeur Général des Services et du Président, avec des relations fonctionnelles avec plusieurs Vice-Présidents, principalement celui en charge de l'économie.

Compte tenu des compétences réunies en son sein, ce service pourra apporter son concours aux communes qui le souhaitent dans les prestations d'ingénierie qui se pratiquent déjà et qui pourront ainsi mieux se développer.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le présent rapport
- **DECIDE** la création d'un service Développement Territorial Soutenable tel que défini ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la procédure de recrutement du directeur
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mener les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 octobre 2010

Suivent les signatures

Le Président,

**Jean-Etienne GAILLAT**